

Attestation garantie décennale

La société d'assurance dénommée :

dont le siège social est situé à :

atteste que l'entreprise :

dont le siège social est situé à :

est titulaire d'une Garantie Professionnelle des Entrepreneurs

sous le N° : _____ depuis le _____

et jusqu'au _____

couvrant notamment l'activité suivante : terrassement et canalisation d'assainissement dans le domaine privatif ainsi que l'assainissement non collectif.

Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans les domaines du bâtiment. Il répond aux règles de l'assurance dite de capitalisation pour la garantie obligatoire. Il garantit également l'assuré pendant les 10 ans qui suivent la réception des travaux pour la réparation des dommages matériels à la construction dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du Code Civil lorsque la responsabilité de cette entreprise en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature de l'assureur :